VENTES A L'ENCAN.

E. Randolph Gurley.

ANNONCE JUDICIAIRE

VENTE DE RECEVEUR.

Meubles de bureau de grande valeur et comparativement neufs consistant en partie de beaux pupitres R. T. chaises en cuir, osier et autres, "Typewriter Oliver", éventails électriques qui ne font pas de bruit, étagères pour livres, lampes aluminium pour pupitres, grilles d'emballeurs, écritaux, et bien d'autres articles de bureau de valeur.

Aussi

Un moteur et générateur électriques de prix à allouer, un lot de morceaux de cuivre, chaudières toyaux fer en fonte brutes, boîtes électriques, etc.

Dans l'affaire de

Ben Cahn vs la "New Orleans Electric Purification Co. Ltd."

No 71 883—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E

PAR E. RANDOLPH GURLEY, Encanteur, bureau No 727 rue Commune, MERCREDI, le 24 février 1904 à 11 heures A. M., sur les lieux, No 318 rue Baronne à l'encoignure de la rue Union, en vertu et conformément à un ordre de l'Honorable George H. Théard juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division E, daté le 8 février 1904, dans l'affaire de Ben Cahn versus la "New Orleans Electric Purification Company, Limited" il sera vendu à l'enchère publique un assortiment de meubles modernes de valeur de bureau et installations, moteur électrique et générateur, éventails électriques, etc. Et à 2 heures p. m. au No 710 rue Union, six grands morceaux de fonte brute et boîtes électriques.

Conditions—Comptant.

Saunders & Gurley, avocats pour le receveur

13 fév—13 14 21 23 24

W. H. Fitzpatrick

ANNONCE JUDICIAIRE.

Bâtisse en bois à trois étages,

Rue Erato entre les rues St Thomas et Tchoupitoulas, borné par la rue Thalie.

Dans la succession d'Ella Hurley, première femme de Robt E. Lee.

No 71 670—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C.

PAR W. H. FITZPATRICK, Encanteur—Bureau 824 rue Commune—MARDI, le 15 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu conformément à un ordre de l'Hon. John St Paul, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, rendu et signé en Cour ouverte, le 9 février 1904, pour le compte de l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée, la propriété ci-après décrite, à savoir:—

Un certain lot de terre, ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situées dans le Premier District de cette ville, désigné par le numéro vingt et un, dans l'îlet No 72, borné par les rues Tchoupitoulas, Thalie, St Thomas et Erato, lequel lot mesure 26 pieds de face à la rue Erato sur une profondeur de 80 pieds, étant la même propriété que ledit Robt. E. Lee, acheta pendant la susdite communauté de Bertran Beer, l'acte passé devant F. J. Dreyfous, le 6 avril 1883. Les améliorations consistant d'une bâtisse à trois étages en bois, contenant 4 chambres, etc.

Conditions—Un tiers ou plus comptant à l'option de l'acquéreur; la balance s'il y en a en billets de l'acquéreur payables en 1 et 2 ans respectivement après la date de l'adjudication, portant 8 pour cent d'intérêt; par an et garantis par lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, l'acquereur assumant les taxes de 1904 en plus et au-dessus de son enchère, l'acte de vente devant contenir les clauses usuelles de sécurité, un dépôt de 10 pour cent devant être fait au moment de l'adjudication. L'acte de vente par devant Geo. Montgomery, notaire, aux frais de l'acquéreur.

12 fév—12 14 21 28—mars 6 13 15

Stroudback & Stern

ANNONCE JUDICIAIRE.

La Jolie Résidence du Sixième District.

No 1240 Avenue de la Louisiane à l'encoignure de la rue Chestnut.

Succession d'Inez L. Luce. — No 65,616 Cour Civile de District—Division A. Paroisse d'Orléans.

PAR STROUDBACK & STERN, Leonard L. Stern, Encanteur—JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre de Cour signé le 2 février 1904, par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, agissant pour l'Hon. T. C. W. Ellis, juge de la Division A, maintenant absent pour cause de maladie dans l'affaire ci-dessus intitulée et numérotée—

Un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville dans l'îlet désigné par le No municipal 274, borné par l'avenue de la Louisiane et les rues Delachaise, Chestnut et Camp; ledit morceau ou portion de terre formant l'encoignure de l'avenue de la Louisiane et de la rue Chestnut est désigné par la lettre A, et mesurant cinquante et un pieds neuf pouces de face à l'Avenue de la Louisiane sur cent vingt cinq pieds de profondeur et façade à la rue Chestnut; ledit morceau ou portion de terre étant composé des parties des lots originaux Nos neuf et dix (9 et 10); ledit lot A est tracé sur un plan ou certificat d'arpentage fait par G. V. Labarre, voyer, daté le 16 février 1893, et annexé pour référence au ci-après mentionné acte d'achat.

Les améliorations comprennent une excellente résidence en bois à deux étages couverte en ardoises, retirée du trottoir, avec un grillage en fer sur la façade, avant galeries devant et derrière, huit chambres, vestibules au premier étage et au rez-de-chaussée, chambre à bain, office, pelouse, gaz, citerne, etc., dans la cour. La maison est en bon état et bien située.

Conditions — Un tiers ou plus comptant, et la balance en un et deux ans avec 7 pour cent d'intérêt de la date de l'adjudication. L'acquéreur devant assumer les taxes de 1904 et donner les clauses usuelles de sécurité, et faire un dépôt de dix pour cent comptant au moment de l'adjudication. L'acte de vente par devant J. Zerch, Spearing, notaire aux frais de l'acquéreur.

Wm McL. Fayssoux, avocat

7 fév—7 14 21 28 — ma s 6 10

Jas. A. Brennan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Résidence en briques à deux étages,

714 RUE TOULOUSE,

Entre les rues Royale et Bourbon.

Contenant neuf chambres, vestibule au rez-de-chaussée et aux étages supérieurs, jolie galerie sur la façade, gaz et installations partout. Deux citernes. Succession de Louise Laine—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, No 72 363. Il sera vendu à l'encchère publique MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, par Jas. A. Brennan encanteur, Bureau 733 rue Union, en vertu d'un ordre daté et signé le 29 janvier 1904 par l'Hon. Fred D. King, juge de la Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division B, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

Un certain lot de terre avec améliorations dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 62, borné par les rues Toulouse, St Louis, Bourbon et Royale, mesurant vingt-six 26 pieds neuf (9) pouces de face à la rue Toulouse sur soixante trois (63) pieds (10) pouces de profondeur entre lignes parallèles. Le tout plus ou moins.

Conditions comptant — L'acquéreur devant payer les taxes de 1904 et l'acte de vente par devant Fred Zengel, notaire. Faire un dépôt de dix pour cent au moment de la vente.

30 jan—30 31—fév 7 14 21 28—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

J. L. Onorato.

ANNONCE JUDICIAIRE

Cottage Double, Nos 326-28 rue Belleville, Alger.

A l'encan, à la Bourse 311 rue Baronne MARDI, le 22 mars à midi. Succession de Catherine Connors, femme de Bartholomew Knowles. No 72,426—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.—Division D. En vertu d'un ordre de l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, ledit ordre signé le 17 février 1904 et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'encchère publique, au moment et à l'endroit ci-dessus mentionné, la propriété foncière ci-dessous:

Un certain lot de terre, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tout les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situé dans le Cinquième District de cette ville dans l'îlet No 4 borné par les rues Alix, Belleville (anciennement Chestnut) Eimire et l'avenue Pelican (anciennement rue Peters) désigné comme lot No 7, qui mesure 317 pieds rue Belleville, sur 150 pieds de profondeur entre lignes parallèles, le tout connu d'après le plan fait par L. H. Pilié, voyer, le 18 septembre A. D. 1846, et déposé en l'étude de A. C. Ainsworth, ancien notaire en cette ville.

Conditions—1/3 ou plus comptant et la balance, s'il y en a, en un crédit d'un an à l'option de l'acquéreur, la portion de crédit de ladite vente devant être représentée par des billets de l'acquéreur à son propre ordre et par lui même endossés, portant huit pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement, garantis par hypothèque spéciale et lien de vendeur et privilège sur la propriété vendue, avec le pacte de "non aliendo" et toutes les clauses usuelles de sécurité, 5 0/0 honoraires d'avocat en cas de procès, ladite propriété devant être assurée par l'acquéreur et la police d'assurance devant être transférée au porteur des billets, et l'acquéreur devant payer en plus et au dessus du montant de son enchère toutes les taxes dues et exigibles sur la propriété dans l'année 1904. L'acquéreur devant payer pour l'acte de vente par devant A. J. Cahill, notaire, et déposer 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriété Foncières,
303 rue Baronne.

20 fév—20 21 28—mars 6 13 20 22

ANNONCE JUDICIAIRE.

INTERDICTION DE MARY GLEASON, VEUVE DE PATRICK FINEGAN.

No 71,167—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans—Division C.

EN vertu d'un ordre de l'Hon. Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division C, ledit ordre daté et signé le 3 février 1904, et adressé à J. L. Onorato, encanteur, je vendrai à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne MARDI le 8 mars 1904, à midi, la propriété foncière ci-après—

1° Lot 22 dans l'îlet 664, borné par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier; ledit lot mesurant 31' 3" 4" de face à l'avenue Tulane sur 120' de profondeur, entre lignes parallèles.

2° Lot 28, dans l'îlet 664, bornée par l'avenue Tulane, les rues S. Lopez, Rendon et Gravier, avec les améliorations ci-dessus; ledit lot mesurant 30' 11" de face à la rue S. Lopez par 156' 5" 4" de profondeur.

Conditions—Comptant; les acquéreurs devant assumer les taxes de 1904 payer pour les actes de vente par devant J. W. Duffy, Esq., N. P., et déposer 15 pour cent du prix d'achat au moment de l'adjudication avec

J. L. ONORATO,
Encanteur et Agent de Propriétés Foncières,
303 rue Baronne.

E. J. Thilborger, Esq., avocat, 204 rue Camp. 6 fév—6 7 14 21 28—mars 6 8

J. Paul Hecker.

ANNONCE JUDICIAIRE.

SUCCESSION DE MME VEUVE ELIZABETH ALTON.

No 72,483 — Cour Civile de District, Division E.

PAR J. PAUL HECKER, encanteur—Bureau, 830 rue Commune — JEUDI, le 25 février 1904, à la Bourse d'Encan de la Nouvelle Orléans, No 311 rue Baronne, à midi, conformément à un ordre rendu et signé le 20 janvier 1904, par l'Hon. Geo. H. Théard, juge de la Cour Civile de District, paroisse d'Orléans, Division E, dans l'affaire ci-dessus il sera vendu à l'enchère publique la propriété ci-après décrite, à savoir—

Un lot de terre avec les améliorations, situé dans le troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues St Antoine, Bourbon, autrefois Bagatelle, Prieur et Roman, désigné comme lot No 20, d'après le plan fait par J. Pilié, voyer, daté le 18 mai 1839, et mesurant plus ou moins 26 pieds 11 pouces de face à la rue St Antoine sur 110 pieds de profondeur et façade à la rue Prieur et formant l'encoignure des rues St Antoine et Prieur

Conditions—Comptant—L'acquéreur devant assumer toutes les taxes de 1904, faire un dépôt comptant de 20 pour cent au moment de l'adjudication, pour lier la vente, et l'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant E. L. Weil notaire, bâtisse Hennen.

Jos Lautenschlaeger, avocat.

24 jan—24 31 - fév 7 14 21 25

Cicero A. Ramsey.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Beaux Emplacements pour Bâtir. Sixième District,

Situés Avenue Peters et rue Camp, rues Octavie et Camp, rue Octavie.

Aussi un cottage double, Nos 5421 et 5423 rue du Camp: certains d'augmenter en valeur.

Dans la succession de Jean Philip Barinque.

No 72,545 — Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans — Division E.

PAR CICERO A. RAMSEY, Encanteur—Bureau No 342 rue Carondelet—MARDI, le 8 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté et signé le 3 février 1904 par l'Hon. George H. Théard, juge de susdite Cour, Division E, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° Deux certains lots de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situés dans l'îlet No 248, borné par l'avenue Peters, les rues Camp, Octavie et Chestnut, mesurant chacun 30 pieds de face à l'avenue Peters sur 120 pieds de profondeur et façade à la rue Camp. Les lots ci-dessus seront vendus ensemble

2° Deux certains lots de terre situés dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Camp, sur 120 pieds de profondeur et façade sur la rue Octavie. Les dits lots devant être offerts et vendus séparément.

3° Un certain lot ou morceau de terre situé dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant 42 pieds de face à la rue Octavie, sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles.

4° Un certain lot de terre ensemble avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le même îlet que les ci-dessus, mesurant 30 pieds de face à la rue Camp sur 120 pieds de profondeur, entre lignes parallèles. Les améliorations consistent d'un magnifique cottage double connu comme 5421 et 5423 rue du Camp, construit depuis moins de deux ans, rapportant un revenu de trente dollars par mois.

5° Toute la propriété meuble consistant en un lot d'articles de ménage et d'une serre. Le tout d'après l'inventaire dans ladite succession, dont le tout sera vendu au même endroit et moment.

Conditions — Comptant. L'acquéreur devant assumer et payer toutes les taxes de ville et d'Etat pour l'année 1904 sur les propriétés vendues respectivement, en plus et au-dessus du montant de l'adjudication et faire un dépôt de 10 0/0 du prix d'achat au moment de l'adjudication avec CICERO A. RAMSEY, encanteur et agent de propriétés foncières No 342 rue Carondelet. L'acte de vente par devant Ernste Vidrine, notaire, aux frais de l'acquéreur.

Kossuth V. Richard, avocat.

4 fév—4 7 14 21 28—mars 6 7 8

VENTES A L'ENCAN.

Macon & Kernaghan.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente en Partage de Grandes Propriétés Commerciales et de Résidence

—ET DE—

Splendides Sites à bâtir dans d'exceptionnelles localités.

La Fonderie McCan, la Propriété McCan, avenue St-Charles.

MME FANNIE MCCAN TOBIN VS MME M. G. T. STEMPEL, GUARDIAN.

No 69,737—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN, W. A. KERNAGHAN, ENCANTEUR—BUREAU 138 rue Carondelet

JEUDI, LE 17 MARS 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu de et conformément à un jugement rendu le 19 juin 1903 et signé le 25 juin 1903, et d'un jugement rendu et signé le 7 octobre 1903, par l'Hon. W. B. Sommerville, juge de la susdite Cour, Division D, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite, à savoir:

1° La grande propriété commerciale connue comme la Fonderie McCan, comprenant l'îlet entier de terre situé dans le premier district de cette ville et borné par les rues Sud Peters, Fulton, Julie et Notre Dame, mesurant 222 pieds 2 pouces sur chacune des rues Fulton et Sud Peters, 123 pieds 2 pouces et 2 lignes sur la rue Julie et 121 pieds 11 pouces et 6 lignes sur la rue Notre Dame. Les améliorations qui s'y trouvent comprenant bâtisses en briques et bois à un et deux étages. La propriété à proximité des chemins de fer et débarcadères et serait spécialement convenable pour de grandes installations commerciales, telles qu'une manufacture ou entrepôt. Aussi un lot de meubles de bureau coffre-fort, un lot de machines, comprenant poulies, arbres moteurs, courroies, toute machine, bouilloire, forgeurs grue "drop hammer," etc., sur la propriété présentement désérite, le tout d'après l'inventaire enregistré en Cour.

2° La résidence seigneuriale No 1413 rue Troisième, à l'encoignure nord ouest de la rue Colisée, avec de vastes terrains ornés, dans le quatrième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Troisième, Deuxième, Colisée et Prytanée. Le terrain est désigné comme un certain morceau ou partie désigné par le No 3 sur un plan ou devis par Hugh Grant, voyer, annexé à un acte par devant G. R. Stringer, ancien notaire en cette ville le 1er mai 1847, et mesurant, d'après ledit devis, 214 pieds 11 pouces et une ligne de face à la rue Troisième sur 127 pieds 1 pouce et 5 lignes de profondeur et façade sur la rue Colisée desquelles deux rues il forme l'encoignure et 127 pieds 3 pouces et 1/2 ligne sur la ligne la plus près de la rue Prytanée, le séparant du lot No 2 sur ledit devis. Cette résidence peut être inspectée avec une carte des encanteurs.

3° Le splendide îlet de terre situé dans le Sixième District de cette ville, borné par l'avenue St Charles, les rues Broadway, Hampson et Audubon, subdivisé dans vingt-quatre lots, désignés par les Nos 1 à 24 inclusivement, mesurant 241 pieds, 4 pouces et 4 lignes à l'avenue St Charles, 353 pieds sur la rue Broadway, 370 pieds sur la rue Audubon et 240 pieds sur la rue Hampson. L'îlet sera vendu en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

4° Onze certains lots de terre contigus les uns aux autres, situés dans le Sixième District de cette ville, comprenant la moitié de l'îlet borné par l'avenue St Charles, les rues Hampson, Pine et Broadway, désignés par les Nos 1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10 et 11, mesurant ensemble 120 pieds, 8 pouces 1 ligne de face à l'avenue St Charles, 321 pieds 8 pouces à la rue Pine, 120 pieds à la rue Hampson, 333 pieds, 8 pouces et 8 lignes sur la ligne la plus près de la rue Broadway. Ces lots seront vendus en lots d'après le plan exposé à la Bourse et dont on se servira au moment de la vente.

5° Les quatre beaux lots de terre à bâtir à l'encoignure nord-est des rues Milan et Carondelet, dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Milan, Carondelet, Baronne et Marengo, contigus les uns aux autres et mesurant chacun 30 pieds de face à la rue Milan sur 120 pieds de profondeur entre lignes parallèles. Le voisinage est bon et possède tous les agréments.

6° Les deux jolis lots à bâtir, décrits comme un certain morceau ou portion de terre, ensemble avec tous les droits, voies, privilèges et servitudes y appartenant ou de quelque sorte en dépendant, situés dans le Sixième District de cette ville, dans l'îlet No 456 borné par les rues Dryades, Baronne, Berlin et Milan, désignés par le No 12, et une portion du No 11 et mesurant comme suit: Le lot No 12 mesurant 30 pieds de face à la rue Dryades sur une profondeur de 150 pieds. La dite portion du lot No 11 mesurant 20 pieds de face à la rue Dryades, avec la même largeur entre lignes parallèles et une profondeur de 100 pieds de là, assumant une largeur de 30 pieds entre lignes parallèles laquelle dite propriété est aussi désignée par la lettre C, sur un plan fait par S. G. Isaac Isle, voyer et architecte, daté le 24 juillet 1896, enregistré dans le bureau du shérif civil, ayant les mesures comme donné ci-dessus. Sur et près des lignes de cars et entourée de rues pavées.

7° Les trois bons lots à bâtir, subdivisés comme suit situés dans le premier district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Constance, Gaiennié, Magasins et Erato, désignés par la lettre A et le No 1, sur un plan par D. E. Seghers voyer, daté le 16 septembre 1903. Lesdits lots sont contigus les uns aux autres et mesurant comme suit: Le lot A, 63 pieds 11 pouces et 2 lignes de face à la rue Constance sur 85 pieds 2 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. Ledit lot formant l'encoignure des rues Constance et Gaiennié et sera vendu comme deux lots chacun de 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face sur la profondeur ci-devant dite, ou en bloc, comme il sera requis. Le lot No 1 mesurant 31 pieds 11 pouces et 5 lignes de face à la rue Constance sur 127 pieds 10 pouces et 4 lignes de profondeur entre lignes parallèles. A proximité du centre commercial, des lignes de cars, marchés écoles et églises.

8° Le cottage double à un étage en bois, Nos 1012 et 1014 rue Gaiennie contenant trois chambres, etc., de chaque côté, dans le même district et îlet et contigu dans le fond à la propriété ci-dessus septièmement décrite. Le lot de terre est désigné par la lettre B sur le ci-devant dit plan par Seghers et mesurant d'après cela 42 pieds, 8 pouces de face à la rue Gaiennie sur 63 pieds, 11 pouces et 2 lignes de profondeur. La proximité des grandes industries manufacturières, fait que cette propriété est en demande des locataires et en fait un placement rémunératif.

Termes et conditions. Un tiers comptant, la balance en trois paiements annuels égaux représentés par des billets des acquéreurs payables en un, deux et trois ans spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur, portant six pour cent par an d'intérêt de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, cinq pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour en forcer la collection des billets; les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets. Les actes de vente devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité, incluant la mise de côté de l'estimation en cas de procès. Les taxes dues et exigibles en 1904 devant être assumées par les acquéreurs en plus et au-dessus du prix de l'adjudication; dix pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de l'adjudication.

Les actes de vente par devant P. M. Milner, notaire, aux frais des acquéreurs.

H. H. Hall, avocat du plaignant.

B. Bruen et W. L. Gleason, avocats des défendeurs.

14 fév—14 21 28—mars 6 13 17

ANNONCES JUDICIAIRES.

Victor D. Levy vs ses créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT — Division — No 72,696—Ordre — Qu'une réunion des créanciers de Victor D Levy soit appelée et tenue suivant la loi, par devant William Ardill, notaire public dans et pour la paroisse d'Orléans, le LUNDI, 14me jour de mars 1904, à 11 heures a m., pour voter et passer sur l'application du pétitionnaire pour un répit de douze, dix huit et vingt quatre mois à partir de la date de ladite réunion; et que R. L. Tullis, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents à ladite réunion; et que toutes procédures contre la personne et la propriété du pétitionnaire soient suspendus.

Nouvelle Orléans, 8 février 1904

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme: A. J. LEGETT, Député-Greffier.

24 fév—24 28 — mars 4

No 71,459—Cour Civile de District, Paroisse d'Orléans, Division D — Interdiction de John Sidney Lanata—Cette affaire est remise pour être entendue—présent: Gus. Lemle, Esq., avocat pour les plaignants; MM. Saunder et Gurley, avocats pour le défendeur.—Quand après avoir entendu les plaidoiries et la loi et l'évidence, et la loi et l'évidence étant en faveur des pétitionnaires et contre le défendeur et justifiant le décret ici fait, il est ordonné adjugé et décrété que John Sidney Lanata soit et est interdit, et que la Hibernia Bank and Trust Company soit nommé pour prendre charge de sa propriété et ses intérêts d'argent.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que son premier tuteur Edward L. Fernandez soit et est ordonné ici de rendre compte à ladite Hibernia Bank and Trust Company pour les fonds de l'interdit et de les remettre à ladite compagnie de trust au recevant un reçu en règle.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que ledit Edward L. Fernandez enregistre son compte comme tuteur dudit interdit et que le même soit entendu contradictoirement avec la Hibernia Bank and Trust Company et avec le sous tuteur, et que, si le même est approuvé par la cour, ledit Fernandez soit, et il est alors nommé comme la personne qui aura la charge et le maintien de la personne dudit interdit.

Il est de plus ordonné, adjugé et décrété que Antoine L. Lanata soit et il est ici nommé comme sous-curateur dudit interdit.

Jugement rendu le 2me jour de février 1904.

Jugement lu et signé en cour ouverte le 8me jour de février 1904.

(Signé) W. B. SOMMERVILLE, Juge.

Pour copie conforme:
J. G. LYNCH, Député-Greffier.

19 fév—1 2 23 24

E. A. ANDRIEU.

—successeur de—

ROCHEREAU & ANDRIEU

AGENT D'AFFAIRES.

628 rue Gravier

50 YEARS' EXPERIENCE.

PATENTS

TRADE MARKS
DESIGNS
COPYRIGHTS &C.

Anyone sending a sketch and description may quickly ascertain our opinion free whether an invention is probably patentable. Communications strictly confidential. HANDBOOK on Patents sent free. Oldest agency for securing patents.

Patents taken through Munn & Co. receive special notice, without charge, in the

Scientific American.

A handsomely illustrated weekly. Largest circulation of any scientific journal. Terms, $3 a year; four months, $1. Sold by all newsdealers.

MUNN & Co. 361 Broadway, New York

Branch Office, 625 F St., Washington, D. C.

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE CONSTABLE

—:o:—

Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans.

Morris Building and Land Improvement Association, Ltd., vs James M. Winship.

PREMIÈRE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans—No 15,950—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. P. J. Patorno juge Première Cour de Cité de la Nouvelle-Orléans, Division C, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre Passage de la Bourse et la rue Chartres, dans le 2me District de cette ville, le VENDREDI, 4 mars 1904, à 11:30 heures A. M., un lot de meubles de bureau, un pupitre à bascule et chaise, 4 chaises, 2 stands, toile cirée, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après inventaire enregistré en mon bureau—Conditions—Comptant. — CHAS R. KENNEDY, Constable. Ed. Rightor, avocat pour la plaignante. 24 fév—24—mars 2 4

T. Dumas & Sons Co. Ltd, Mlle Fannie Hunter, intervenante et 3ème opposante, vs Bruce D. Kimmis.

PREMIÈRE COUR DE CITE DE LA Nouvelle Orléans—No 12,578—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Hon. Wynne Rogers juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, Division A, je procéderai à la vente à l'enchère publique, à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, entre le Passage de la Bourse et la rue de Chartres, dans le Deuxième District de cette ville, le VENDREDI, 4 mars 1904, à 11 heures a m., un lot de meubles de maison et effets etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. Ed. S. Whitaker, avocat pour les plaignants. 24 fév 24—mars 2 4

E. Schaeffner, Makemlos Piano Mfg Co, Ltd Subrogé, vs Edward Williams.

PREMIÈRE COUR DE CITE DE LA Nouvelle-Orléans, No 14,565—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable juge de la Première Cour de Cité de la Nouvelle Orléans, je procéderai à vendre à l'enchère publique à mon entrepôt, Nos 613 et 615 rue Bienville, près du Passage de la Bourse, dans le Deuxième District de cette ville, le MARDI, 1er mars 1904, à 11 heures a m.—Un lot de meubles de maison, etc. Saisi dans l'affaire ci-dessus, d'après l'inventaire enregistré en mon bureau. Conditions—Comptant. CHAS. R. KENNEDY, Constable. A. V. Mahoney, avocat pour la plaignante. 21 fév—21 27—mars 1

VENTES A L'ENCAN.

Albert Paul.

ANNONCE JUDICIAIRE.

MAISON DOUBLE,

3521 rue S. Liberté, près de la rue Delachaise.

PAR ALBERT PAUL, Encanteur, Bureau 336 rue Carondelet, MARDI, le 1er mars 1904, à midi, à la Bourse, 311 rue Baronne, en vertu d'un ordre de l'Hon W. B. Sommerville, juge de la Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, Division D, daté le 18 février 1904, dans l'affaire de la succession de Mary Austin, femme défunte de John Williams, il sera vendu à l'enchère publique:

Un certain lot de terre ensemble avec un cottage double qui s'y trouve, connu comme 3521 rue Sud Liberté, dans l'îlet borné par les rues Sud Liberté, Delachaise, Ward et Amelia, désigné comme lot A et mesurant 29 pieds de face à la rue Sud Liberté sur 125 pieds de profondeur entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant; l'acquéreur devant assumer les taxes de 1904. L'acte de vente aux frais de l'acquéreur par devant Fred Zengel, notaire. Un dépôt de 10 pour cent exigé.

21 fév—21 28 - 1er mars

VENTES A L'ENCAN

Macon&Kernaghan

ANNONCE JUDICIAIRE.

Placements rémunératifs dans une propriété bien située et bien louée,

Et bonne occasion pour spéculation en lots à bâtir et ilets de terre.

Succession et communauté de Mme Carmélite Carcagno, femme de M. Desima.

No 72,170—Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. KERNAGHAN, encanteur Bureau No 138 rue Carondelet — JEUDI, le 10 mars 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique, en vertu d'un ordre daté le 3 février 1904 de l'Hon. John St-Paul, juge de la susdite Cour, Division C, dans l'affaire ci-dessus intitulée, la propriété ci-après décrite à savoir:

1° La belle résidence en briques, convenablement située et commode, à trois étages et mansardes, No 538 rue N. Remparts, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues N. Remparts, Bourgogne St Louis et Toulouse. Elle a quatre étages dans le fond et contient vestibules, quatorze chambres, grandes galeries en fer aux premier et deuxième étages au dessus du trottoir sur la façade, gaz, citerne et cour pavée. Le lot de terre est dans l'îlet No 99 borné comme il est sus-mentionné, et mesurant 24 pieds de face à la rue N. Remparts sur soixante dix sept pieds sept pouces et quatre lignes de profondeur entre lignes parallèles, ensemble avec l'usage d'une allée commune dans le fond, s'ouvrant sur la rue Toulouse. Dans un joli voisinage tranquille, à proximité de la Place Congo et des grandes améliorations devant être faites par le "Frisco R. R. Co.," à quelques îlets de la rue du Canal, des marchés, écoles et églises. Un excellent placement en résidence. Sujette à un bail expirant le 30 septembre 1904, au taux de $540 par an.

2° La bonne propriété commerciale Nos 2000 et 2002 rue du Quartier à l'angle sud-ouest de la rue Prieur, dans le Deuxième District de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Quartier, Hôpital, Prieur et Johnson. Les améliorations comprenant un magasin en bois à deux étages et résidence contenant magasin, 6 grandes chambres, office, vestibules, galeries et hangar.

Aussi le joli cottage simple en bois à un étage, contigu au No 2004 rue Quartier, contenant 4 chambres, vestibule, galerie, etc. Les terrains sur lesquels les améliorations ci-dessus sont situées sont décrits comme un certain lot ou portion de terre formant l'encoignure des rues Quartier et Prieur, mesurant 57 pieds, 10 pouces et 5 lignes de face à la rue Quartier sur 61 pieds 6 pouces de profondeur et façade sur la rue Prieur et entre lignes parallèles. Le magasin et la résidence sont dans un bon voisinage pour le commerce ou placement et un bon emplacement pour affaires. Le cottage est une bonne petite résidence ou placement. Cette propriété sera vendue en bloc.

3° Une certaine portion de terre, avec tous les droits, voies, privilèges servitudes et avantages y appartenant, situé dans le deuxième district de cette ville, dans l'îlet No 394, borné par la Promenade Carondelet, les rues Dupré, Conti et Gayoso. Ledit lot de terre formant l'encoignure de la Promenade Carondelet et de la rue Dupré et mesurant d'après un plan fait par Edgar Pilié, voyer, daté le 16 novembre 1903, quarante deux pieds, trois pouces et une ligne de face à la rue Dupré, 142 pieds 3 pouces et 1 ligne de façade et profondeur sur la Promenade Carondelet, 141 pieds 10 pouces et 6 lignes de profondeur sur la ligne du côté opposé et 36 pieds 1 pouce et 7 lignes de largeur dans le fond. Le dit lot de terre est composé des parties des lots désignés par les Nos 1, 2, 3, 4 et 5 sur un plan fait par J. A. d'Hémécourt, voyer, daté le 14 mars 1867. Près de la rue du Canal et du grand "Frisco R. R."

4° Deux certains lots de terre situés dans le Troisième district de cette ville, dans l'îlet borné par les rues Prosper ou Derbigny, Mandeville, Espagne, et Roman ou Slidell étant l'îlet No 776 et lesquels dits lots mesurant chacun 28 pieds, 6 pouces de face à la rue Prosper ou Derbigny, sur une profondeur de 120 pieds, entre lignes égales et parallèles. Dans une partie de la ville qui s'améliore et feront de bonnes résidences pour placements.

5° Un certain îlet triangulaire de terre dans le troisième district de cette ville, désigné par le No 1722 borné par les rues Broad, Industrie, Agriculture et l'avenue de Londres, et mesurant 437 pieds 6 pouces de face à la rue Broad, 319 pieds 10 pouces et 7 lignes de face à l'avenue de Londres et 291 pieds 9 pouces et 2 lignes de face à la rue Industrie. Pour spéculation ou placement il offre de grands avantages.

Conditions—1/3 ou plus comptant à l'option des acquéreurs et la balance, s'il y en a, en un crédit de un et deux ans pour des billets spécialement garantis par hypothèque et lien de vendeur portant intérêt au taux de 7 pour cent par an de la date de l'adjudication jusqu'au paiement final, 5 pour cent honoraires d'avocat en cas de procès pour forcer la collection des billets, les améliorations devant être conservées assurées et les polices transférées au porteur ou porteurs des billets et devant assumer les taxes dues et exigibles en 1904 par les acquéreurs au dessus et en plus du prix de l'adjudication. 10 pour cent comptant du prix d'achat sera requis des acquéreurs au moment de la vente.

Les actes de vente par devant Edward Rightor, notaire, devant contenir toutes les clauses usuelles de sécurité et devant être aux frais des acquéreurs.

James Legendre, avocat.

7 fév—7 14 21 28—mars 6 10

ANNONCE JUDICIAIRE.

PAR MACON & KERNAGHAN—W. A. Kernaghan, encanteur.—Bureau 138 rue Carondelet. JEUDI, le 25 février 1904, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No 311 rue Baronne, il sera vendu à l'enchère publique en vertu de et conformément à un ordre de la 10me Cour de district pour la Paroisse de Concordia, Etat de la Louisiane, daté le 12 janvier 1904 dans la succession de Fanny Chotard, décédée, les propriétés ci-après décrite, à savoir:

Deux certains lots de terre ensemble avec toutes les bâtisses et amé